

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Pierrette ESQUIEU, **Conseillère Municipale**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

19 – 18 juin 2020

19. Subvention aux associations – domaine culturel 2020

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 03 juin 2020,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations culturelles dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2019	Montant 2020
ASSOCIATIONS DOMAINE CULTURE		
AFRIKISSI ASS.	940 €	0 €
ARENE THEATRE ASSOCIATION	14 100 € + 750 € exceptionnel pour la participation au festival d'Avignon	14 100 €
ART EN BULLE	4 700 €	4 700 €
ASSO MOISSAC METIERS ART ET DE CREATION	4 000 €	4 000 €
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE L'HÔPITAL		2 500 €
CHORALE LOU GRIFFOUL	500 €	0 €
CLUB LOUS AINATS DE LA GALASPO D'OR	0 €	750 €
COMPAGNIE DU BOUT DU NEZ	1000 €	0 €
DANSE LOISIRS ASSOCIATION	3 290 €	3 290 €
LA BOBINE ASSOCIATION	4 500 €	4 500 €
LA COMPAGNIE CHANT'EN SCENE	1000 € + 500 € exceptionnel pour première représentation	1 000 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	1 880 €	1 880 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE ASSO	940 €	940 €
LES MARINS DE MOISSAC ASSO	1 000 €	1 000 €
LOS CAMINAIRES MOISSAGUESE ASSO	0 €	300 €
MOISSAC THE DANSANT	180 €	180 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE MOISSAC	1 000 €	3 000 €
ORGANUM	7 000 €	7 000 €
POUR UN MUSEE FIRMIN BOUISSET	1 000 €	1 000 €
THEATRE AMATEUR DE MOISSAC	500 €	500 €
UNION PHILATELIQUE MOISSAGAISE	300 €	300 €
TOTAL	46 100 €	50 940 €

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT